



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E54742

VALABLE JUSQU'AU 19/10/2026

ÉDITÉ LE

20/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1993

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/07/1993
8 000

Raison sociale : SARL BONALDI & FILS

RUE DU STAND
88300 NEUFCHATEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEUFCHATEAU B 392132320

Siret : 392 132 320 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP Y8632000/003 151351/28

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP Y8632000/003 151351/28

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/10/2025

Téléphone : 03 29 94 07 43

Fax :

Portable : 0671206746

Site Internet :

E-mail : fred.bonaldi@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

BONALDI FREDERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/10/2022
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	05/11/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	20/10/2022
o Chaudière bois	05/11/2024
o Poêle ou insert bois	05/11/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	05/11/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	05/11/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.